



de france et comme le dossier est parti il ne faut, parait il ,pas interferer en attendant le nom de la personne qui va gerer le dossier que nous contacterons afin de savoir si nous pouvons agir contre les societes sans bloquer le dossier.

Par **pat76**, le **26/05/2012** à **13:56**

BonjourrrrrnVous pourrez agir contre les sociétés sans que cela bloquer le dossier de surendettement.rnrnMais, comme vous l'indiquez, il est plus sage d'attendre la désignation de la personne qui va gérer le dossier de surendettement.

Par **patricia**, le **26/05/2012** à **16:07**

bonjourrrrrnmerci de votre réponse, c'est difficile de découvrir que nos parents ont fait de telles bêtises sans jamais nous demander notre avis .

Par **pat76**, le **26/05/2012** à **17:14**

RebonjourrrrrnEntièrement d'accord avec vous puisque c'est ce que me disent mes enfants qui ont des enfants qui leur diront la même chose...rnrnMais le contraire est valable aussi...rnrn" Les enfants commencent par aimer leurs parents, devenus grands ils les jugent, quelquefois ils leur pardonnent."